

Désignation d'un secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder par un vote à main levée et nomme M. Mickaël PAJOT, secrétaire de séance.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du
mercredi 27 août 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du mercredi 27 août 2008 a été adressé aux conseillers municipaux le 8 septembre dernier.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter ce compte-rendu.

M. André Gautier du Groupe « Dieppe Ensemble », en l'absence de Mme Françoise Lemoine, demande qu'une rectification soit enregistrée au prochain procès-verbal.

En effet, concernant la délibération n° 6 en date du 27 août 2008 relative à « l'approbation du cahier des charges de cession de terrain dans la ZAC Dieppe Sud », il est indiqué à tort que Mme Lemoine s'est abstenue alors qu'elle a voté « contre ».

Après avoir pris acte de cette rectification qui sera portée au procès-verbal de la présente séance, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 27 août 2008.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Délégation d'attributions à M. le Maire
Compte rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Conformément à l'article L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Sébastien JUMEL, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 27 août dernier, en vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 4 avril 2008 :

→ Contrat d'assurance Bateau « Côte d'Albâtre » - Titulaire : Compagnie AXA France, Cabinet Lamy – Coût annuel : 1 242,51 €TTC.

→ Fourniture de matériaux de plomberie, sanitaire, chauffage, climatisation, ventilation, équipements et matériel de plombier pour les services municipaux – avenant n° 1 portant renouvellement du marché n° 07.204 – Titulaire du marché : Société Brossette Boulay – durée : 12 mois à compter du 6 juillet 2008.

→ Réalisation d'un schéma d'aménagement du quartier de Neuville-lès-Dieppe – Titulaire : Société « Atelier du Paysage » - coût du marché : 16 572,97 €TTC.

→ Formation « Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail » pour un agent de la Ville de Dieppe – Titulaire : ACTIVE FORMATION (Déville-lès-Rouen) – coût de la formation : 70 €TTC.

→ Formation « Examen de Sécurité » pour un agent du service propreté urbaine de la Ville de Dieppe – Titulaire : AE LEFEBVRE FORMATIONS – coût de la formation : 120 €

→ Mise à disposition de la salle municipale « La Grange » à titre gratuit au profit de l'Association « Afrika Musique » - Durée : du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009.

→ Location-entretien d'un photocopieur couleur – Avenant n°1 portant renouvellement du marché n° 07.280 – Titulaire du marché : SAS RICOH France – Durée : 12 mois à compter du 5 septembre 2008 – Coût du marché : loyer trimestriel : 504,10 €HT – Coût copie couleur : 0,05047 € HT – coût copie noir et blanc : 0,0050470 €HT.

→ Formation « Journées d'études et de formation 2008 – Des publics à conquérir - Nord – Pas-de-Calais » pour un agent de la Ville de Dieppe - Titulaire : Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France – coût de la formation : 180 €TTC

→ Référé expertise « les Bains » :

- Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Le Goff – Kapral sise à Dijon – Estimation des interventions : 300 €

- Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Margolle – Barbet sise à Amiens - Estimation des interventions : 286 €
- Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Muller – Souche – Peyroche sise à Lyon – Estimation des interventions : 300 €
- Règlement de frais d'huissier à la Société en participation d'Huissiers de justice Acta sise à Metz – Estimation des interventions : 63 €
- Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Diverres - Lefebvre sise à Gournay en Bray – Estimation des interventions : 63 €
- Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Bollengier – Stragier et Deruelle sise à Chartres – Estimation des interventions : 400 €
- Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Tyran – Douville – Rault – Le Roy sise à Evreux – Estimation des interventions : 195 €
- Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Lemiegre – Roissard et Lavanant sise à Dieppe – Estimation des interventions : 102 €
- Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Dupif – Carruci – Golliot sise à Rouen – Estimation des interventions : 1 300 €
- Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Dhonte – Bera – Lemaître – Dekmeer – Régula sise à Lille – Estimation des interventions : 300 €
- Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Alexandre – Arrivé sise à Dieppe – Estimation des interventions : 360 €

➔ Référés expertise « les Bains » et crèche :

- Règlement de frais d'huissier à Maître Nelly Marzilly - Fourcaut dont l'étude est située à Paris – Estimation des interventions : 800 €

➔ Consultation juridique - Occupation du domaine public sans autorisation – Frais et honoraires d'avocats – S.C.P. Garraud – Ogel sise à Dieppe.

➔ Constats d'huissier et signification d'actes – Règlement de frais d'huissiers à la S.C.P. Alexandre – Arrivé sise à Dieppe – coût global d'environ : 800 €

➔ Constats d'huissier et signification d'actes – Règlement de frais d'huissiers à la S.C.P. Castel - Gouley sise à Dieppe – coût global d'environ : 450 €

- Constats d'huissier / signification d'actes – règlement de frais d'huissier à Maître Marcel Godefroy dont l'étude est sise à Dieppe – coût global d'environ : 170 €
- Contentieux – Affaire Ville de Dieppe c/ QUILLE (désordres à l'école de musique) – Appel – Règlement de frais d'huissier à la S.C.P. Beugnet sise à Calais.
- Contentieux – Affaire Ville de Dieppe c/ QUILLE (désordres à l'école de musique) – Recours en cassation – Frais et honoraires d'avocats – S.C.P. Waquet-Farge et Hazan sise à Paris.
- Contentieux – Affaire Ville de Dieppe c/ M. MAUREL – Contestation de permis de construire – Immeuble Rue Montigny – (recours devant le conseil d'Etat) - Frais et honoraires d'avocats – S.C.P. Waquet-Farge et Hazan sise à Paris.
- Contrat de maintenance de l'installation de sécurité anti-intrusion au château-musée – Avenant n° 2 portant renouvellement du marché 06 281 – Titulaire du marché : Société Initial Delta Sécurité – Durée : 12 mois à compter du 10 août 2008 – coût de ce marché : 973,05 €TTC.
- Contrat de prestation de services – Animation d'un atelier d'arts plastiques pour adultes à la Maison de quartier du Pollet – Titulaire du contrat : M. Nicolas STERIN – Durée : à compter du 11 septembre au 18 décembre 2008 – coût : 980 €TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

DELIBERATION

Motion contre la privatisation de la Poste

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 31*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien JUMEL, Maire, donne lecture du texte proposé à l'adoption du Conseil Municipal pour s'opposer au projet de privatisation de la Poste et donner à l'établissement public les moyens matériels et humains pour développer le service public postal universel :

« Après les directives des services postaux en 1997 et 2002, la commission européenne a décidé l'an passé d'achever le processus de mise en concurrence de l'ensemble des activités postales.

Cette directive qui n'appelle pas expressément à la privatisation du service a conduit néanmoins le Président Jean-Paul Bailly à annoncer la transformation de l'opérateur public en société anonyme au 1^{er} janvier 2010.

Ce changement de statut serait suivi d'une ouverture du capital en janvier 2011 à hauteur de 2,5 à 3 milliards d'euros, sous forme de mise en Bourse.

Les conséquences d'un tel projet seraient gravement négatives pour les 280 000 agents confrontés aux exigences des actionnaires privés et pour la qualité du service rendu aux particuliers et aux collectivités locales.

Déjà, dans ses orientations qui privilégient les activités financières, la direction de la Poste a fermé de nombreuses agences postales, restructuré les centres de tri, laissé aux collectivités menacées de cessation d'activités le choix de prendre en charge les coûts de fonctionnement des guichets maintenus.

La politique gouvernementale de démantèlement des services publics et de la fonction publique sur des critères de rentabilité financière se poursuit donc, sans considération de la dimension économique et sociale de l'entreprise.

L'ensemble des syndicats des personnels concernés se prononce contre la privatisation de la Poste. Cinq d'entre eux : CGT – CFDT – SUD – FO et CFTC appellent à une grève nationale et unitaire le 23 septembre prochain.

Une pétition proposée à l'ensemble des usagers refuse la proposition jugée incompatible avec l'intérêt général.

Elle exige que la Poste demeure un service public de proximité et de qualité dans la complémentarité de toutes ses branches d'activité. Elle précise qu'il s'agit d'une dimension essentielle de l'aménagement durable du territoire.

Le Conseil municipal de la Ville de Dieppe soutient les initiatives prises par les personnels, les usagers, l'ensemble des élus motivés pour s'opposer au projet de privatisation de la Poste et donner à l'établissement public les moyens matériels et humains pour développer le service public postal universel ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet de motion soumis par 31 voix « pour » (Groupe des élus communistes et républicains – Groupe Dieppe A Venir - Groupe des élus Verts de Dieppe).

Le Groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

DELIBERATION

Motion pour l'EPR sur le site de Penly

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 37*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Monsieur Christian CUVILLIEZ donne lecture de la motion proposée en faveur de l'implantation de l'EPR 2 à Penly :

« Lors de sa visite sur le site de Penly en octobre 2007, le Président de la République a annoncé la construction d'un second EPR (Réacteur à Eau Pressurisée – European pressurised reactor) en France. Il a déclaré (Paris-Normandie du 12/08/2008) : « je suis favorable à ce que le deuxième EPR soit construit à Penly. C'est un atout majeur pour la région. Le site est prêt. Ce serait une bouffée et ça aurait des répercussions sur les entreprises locales ».

Il a renouvelé cette intention début juillet 2008.

Il a d'ailleurs été démontré que toutes les conditions étaient réunies pour accueillir un réacteur EPR à Penly dès la décision d'une première implantation – qui a été choisie à Flamanville dans la Manche en 2003 :

- site précieux et aménagé pour 4 tranches 1300 MN, 2 seulement ayant été réalisées ;*
- Réseau des lignes à haute tension déjà constitué pour transporter l'énergie ;*
- Capacités de refroidissement garanties sans altération des milieux naturels ;*
- Proximité des grands bassins de consommations Ile de France – Basse-Seine Nord-Pas de Calais – Angleterre – Benelux ;*
- Filières de formations mises en place et adaptables pour tous les métiers liés à l'électronucléaire.*

Au-delà des dispositions techniques susceptibles de réduire les coûts d'équipement et de distribution, le choix de l'EPR à Penly serait, par la création d'emplois et de nouvelles filières de formation et d'activités industrielles, un nouvel élan donné à notre pôle d'équilibre régional Dieppe - Le Tréport et groupements intercommunaux environnants, et par voie de conséquence au Département de Seine-Maritime dans son ensemble et à la Région de Haute-Normandie.

A l'heure de la contrainte énergétique, il est impératif d'agir en faveur des économies d'énergie. Il est cependant nécessaire, pour répondre aujourd'hui aux besoins énergétiques, de ne pas rejeter le nucléaire. Il est néanmoins capital, dans un souci d'avancées écologiques, d'accélérer la recherche sur les énergies renouvelables et favoriser leur usage pour permettre une diversification énergétique.

A la condition expresse que le statut d'établissement public soit garanti à EDF et que cette entreprise nationale soit désignée comme maître d'ouvrage de la construction et de l'exploitation de l'EPR 2,

Le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe se prononce en faveur de l'implantation de l'EPR 2 à Penly et souhaite une décision rapide sur ce choix pour répondre à la croissance de la demande et à la satisfaction des besoins des entreprises et des usagers selon une tarification et des conditions de distribution qui permettent l'accès de tous au service public de l'électricité ».

Après avoir entendu les interventions de M. Jacques Boudier (Groupe des « Elus Verts de Dieppe »), M. Jean Bazin (Groupe « Dieppe Ensemble »), M. Thierry Levasseur, M. Bernard Brebion et M. Yves Begos (Groupe « Dieppe A Venir ») et M. Christian Cuvilliez (Groupe des « Elus Communistes et Républicains »), le Conseil Municipal est invité à voter.

L'irruption soudaine dans l'enceinte du Conseil Municipal du réseau « Sortir du nucléaire » contraint M. le Maire à suspendre momentanément la séance. Celle-ci reprend à 19h55. La motion proposée est adoptée par :

- 35 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir et Groupe « Dieppe Ensemble »),
- 2 voix « contre » (Groupe des Elus Verts de Dieppe : M. Jacques Boudier et Mme Jolanta Avril),
- 1 abstention (M. Bernard Brebion du Groupe Dieppe A Venir)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Subvention exceptionnelle à l'association « Les heures musicales de la vallée de la Bresle »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que l'Association « Les heures musicales de la Vallée de la Bresle », dont le référent est Monsieur Jean-Pierre MENUGE, professeur honoraire au lycée « Frédéric CHOPIN » de Cracovie, est une association regroupant une cinquantaine de jeunes musiciens entre 15 et 20 ans, se destinant tous à une carrière de musiciens professionnels. Ils suivent leur scolarité au lycée « Frédéric CHOPIN » de Cracovie et ont constitué un orchestre appelé « OSTINATO ».

L'orchestre « OSTINATO » de Cracovie dirigé par Monsieur Piotr SULKOWSKI, dont le répertoire très varié, va du baroque à la musique contemporaine, organise en septembre prochain un concert à Dieppe.

L'association « Les heures musicales de la Vallée de la Bresle » a fait parvenir dans les services municipaux, un dossier de demande de subvention afin de solliciter l'obtention d'une aide financière.

Vu l'avis émis par la commission n° 1,

Considérant que :

- cette formation, constituée de jeunes musiciens, se déplace un peu partout en Europe, obtenant de prestigieuses récompenses,
- cet orchestre permet de proposer une offre musicale très variée, allant du baroque à la musique contemporaine et en particulier la musique polonaise,
- que le projet inclut, en plus du concert le soir, une animation scolaire l'après-midi,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 1 000 € afin d'aider l'association dans ses démarches administratives ainsi que pour les frais de déplacement depuis Cracovie.

Les crédits seront inscrits à la décision modificative.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

Subvention exceptionnelle à l'association « Fès Enfance Solidarité »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que l'Association Fès Enfance Solidarité, dont le siège social est situé Maison des associations, 14 rue Notre Dame à Dieppe (76200), est une association à but humanitaire soucieuse d'apporter une aide aux enfants des rues de la ville de Fès au Maroc.

L'Association Fès Enfance Solidarité organise chaque année une grande soirée de gala dans la tradition marocaine pour financer son programme d'actions en faveur des enfants en situation précaire des rues de Fès.

En date du 26 mai dernier, l'association a fait parvenir en mairie de Dieppe un courrier afin de solliciter l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

Vu l'avis émis par la commission n° 1,

Considérant :

- que la soirée organisée à la salle Paul Eluard le vendredi 17 octobre 2008, a un double objectif :
 - . récolter des fonds afin de poursuivre le programme d'actions de l'association,
 - . faire découvrir à de nombreux dieppois la culture et les traditions marocaines,
- qu'un éducateur spécialisé travaille sur le terrain pour le compte de l'association,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 2 000 € afin d'aider l'association à organiser cette soirée et ainsi poursuivre son programme en faveur des enfants des rues de Fès au Maroc.

Les crédits seront inscrits à la Décision modificative.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Dieppe -
adoption**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que suite à son renouvellement et conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter le projet de règlement qui a été adressé, le 12 septembre dernier, à chaque conseiller municipal.

Ce document :

- rappelle les dispositions législatives et réglementaires qui s'imposent à tout conseil municipal,
- comprend des mesures spécifiques à notre fonctionnement interne,
- précise notamment les conditions de consultation des projets de contrat ou de marché concernant un service public, les règles relatives aux questions orales des conseillers municipaux et aux débats d'orientations budgétaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce règlement intérieur pour la durée du mandat, étant précisé que des modifications pourront être apportées à la demande et sur proposition du Maire ou du tiers des Membres en exercice de l'Assemblée sous réserve de l'approbation par le Conseil Municipal à la majorité absolue.

M. André Gautier, au nom du groupe « Dieppe Ensemble » demande que soient apportés quatre amendements :

- amendement n° 1 - article 14 : « Déroulement de la séance » - suppression de la mention : « Après une introduction liminaire sans débat ».
- amendement n° 2 – article 15 : « Débats ordinaires » - suppression du 5^{ème} alinéa « sauf autorisation du Maire, aucun membre du Conseil Municipal ne peut reprendre la parole dans la discussion d'une délibération sur laquelle il est déjà intervenu : cette disposition ne s'applique ni au(x) rapporteur(s), ni à l'adjoint compétent, ni au Maire qui doivent à tout moment être en mesure d'apporter les éclaircissements nécessaires au débat engagé ».
- amendement n° 3 – article 17 – « Suspension de séance » - Suppression du dernier alinéa : « dès lors que deux suspensions sont intervenues au cours d'une même séance, toute nouvelle demande formulée par au moins 8 membres du Conseil Municipal présents est mise aux voix ».

- amendement n°4 – article 23 « les commissions municipales » - Ajout d'un dernier alinéa ainsi rédigé : « les rapports proposés à l'examen de la commission devront être portés à la connaissance des membres de la commission 5 jours au moins avant la réunion de la commission ».

M. Christian Cuvilliez fait observer que les dispositions pour lesquelles il est demandé la suppression dans le cadre des amendements n°2 et n°3, ne sont absolument pas des dispositions nouvelles mais purement et simplement celles qui figuraient dans le précédent règlement intérieur, voté en septembre 2001 par l'ancienne municipalité.

Ces quatre amendements, sont soumis au vote de l'assemblée. Ils sont rejetés par :

- 31 voix « contre » (Groupe des « élus Communistes et Républicains », Groupe « Dieppe A Venir », Groupe des « Elus Verts »).
- 7 voix « pour » (Groupe Dieppe Ensemble)

Puis le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe, dans sa version initiale est mis aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce règlement intérieur par :

- **31 voix « pour »** (Groupe des « élus Communistes et Républicains », Groupe « Dieppe A Venir », Groupe des « Elus Verts »).
- **7 voix « contre »** (Groupe Dieppe Ensemble)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Sydempad – Modification de la composition de la commission
permanente pour la promotion musicale en milieu rural**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère municipale déléguée, expose que conformément à l'article 6 des statuts du SYDEMPAD, une commission permanente pour la promotion musicale en milieu rural est constituée au sein de ce syndicat mixte

Cette instance est spécialement chargée d'établir le plan pluriannuel, les programmes annuels, l'organisation et l'évaluation des enseignements décentralisés assurés dans des locaux mis à disposition à cette fin par les collectivités qui en font la demande.

Par ailleurs, la commission formule des recommandations aux collectivités adhérentes dans le but d'harmoniser les droits d'inscription librement déterminés par chacune d'elles et qu'elles recouvrent pour leur propre compte auprès des familles.

Elle est également chargée d'arrêter le montant annuel des crédits affectés aux enseignements décentralisés en milieu rural et procéder à la répartition du matériel musical, propriété du Syndicat, entre les différents sites ruraux et suburbains.

Jusqu'à présent, chaque collectivité membre était représentée, au sein de cette instance, par deux délégués.

Toutefois, afin de favoriser le bon fonctionnement de cette commission, le Comité Syndical du SYDEMPAD, lors de sa séance du 25 juin dernier, a approuvé une modification de la composition de la commission permanente pour la promotion musicale en milieu rural, ramenant à UN le nombre de représentant par collectivité membre. En outre, il est prévu la désignation d'un suppléant qui sera appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Vu :

- La délibération du Conseil Municipal en date du 22 décembre 1987 décidant de l'adhésion de la Ville de Dieppe au SYDEMPAD,
- les statuts du syndicat actualisés au 1^{er} avril 2008 et plus particulièrement l'article 6,
- l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L 5211-17 (modifications relatives aux compétences), L 5211-18 (modifications relatives au périmètre et à l'organisation) et L 5211-19 (retrait d'une commune)

Considérant l'intérêt de cette modification qui vise essentiellement à favoriser le bon fonctionnement de cette instance, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle composition de la commission permanente pour la promotion musicale en milieu rural au sein de laquelle chaque collectivité membre sera représentée par UN délégué au lieu de deux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Délégation de service public – Centres de loisirs
rapport du délégataire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Françoise COTTARD, Conseillère municipale déléguée, expose que par délibération du 26 juin 2003, la Ville de Dieppe avait décidé de confier la gestion de ses centres de loisirs à l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC) jusqu'au 31 août 2008. Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel comprenant notamment un rapport d'activités et des comptes de résultat (comme stipulé dans les articles 27 et suivants du contrat d'affermage) doit être remis avant le 1er juin de l'année suivante.

Après plusieurs relances, le rapport 2007 a été déposé le 20 août 2008. Cette remise tardive du rapport annuel est de nouveau accompagnée d'une médiocre qualité des documents produits et d'une insuffisance d'informations ne permettant pas d'évaluer la qualité du service rendu. Le manque de réactivité face aux sollicitations de la Ville et plus globalement de partenariat avec les acteurs locaux mettent en exergue les défaillances du prestataire.

Le document présente :

- la fréquentation des centres par session,
- les projets pédagogiques 2006/2007 et les bilans de fonctionnement de quelques centres et périodes,
- le bilan et le compte de résultat de l'établissement 2007,
- des annexes (articles de presse).

Les centres

Les centres de loisirs maternels (3 - 6 ans) et primaires (6 - 12 ans) ont fonctionné les mercredis et pendant les vacances scolaires, à l'exception des congés de Noël. Ces structures sont implantées dans les différents quartiers de la ville, dans des locaux scolaires ainsi qu'au centre de Puys, à l'annexe du pôle Camille Claudel au Val Druel et au site Boudier à Janval.

Un centre maternel à l'ex-école Boudier était ouvert le mercredi ; trois l'ont été aux vacances (en centre ville, à Janval et à Neuville). Seul un centre supplémentaire fonctionnait à Neuville en juillet uniquement depuis 2006. Un accueil était proposé au Val Druel afin de transporter les enfants vers le site Boudier.

En ce qui concerne les centres primaires, trois sites fonctionnaient le mercredi (en centre ville, au Val Druel et à Puys) et quatre aux vacances (avec l'implantation supplémentaire d'un centre à Janval). Les centres de Neuville et du Pollet sont dorénavant regroupés à Puys ; des activités communes sont proposées aux enfants.

Un centre maternel et un centre primaire étaient ouverts le mercredi toute la journée respectivement au site Boudier et à l'école Desceliers. Pour répondre aux besoins de garde de parents qui travaillent, les horaires d'ouverture du centre de Desceliers ont été élargis (8h-18h). L'exiguïté de ces locaux est compensée par une très bonne situation géographique qui offre un accès facile aux structures sportives et culturelles. En août, les enfants ont tous été accueillis dans les locaux de l'école Sévigné, plus grands et mieux adaptés.

Comme les années précédentes, des mini-camps à dominante sportive ont également été organisés à la base de loisirs « Varenne plein air » pendant l'été.

La fréquentation

En 2007, 19 619 journées - enfants ont été réalisées contre 19 890 en 2006 (soit - 1,36 %) : 6 922 en centres maternels, 11 985 en centres primaires et 712 en camps. L'essentiel de l'activité est concentré l'été (62,45 % des journées - enfants).

Une baisse importante des effectifs est constatée le mercredi dans tous les centres ouverts toute la journée ou l'après-midi (1 850 journées en 2007, 3 530 en 2006). Une légère augmentation est enregistrée aux autres sessions (petites vacances et été).

Il convient de rappeler que la majorité des inscrits bénéficie d'un quotient familial correspondant aux tranches 1 et 2 pour lesquelles la quasi-gratuité est assurée (compte tenu de la prise en compte des bons loisirs de la CAF de Dieppe). En revanche, au centre primaire ouvert le mercredi toute la journée en centre ville, une plus grande mixité est notée.

Le bilan financier

Le total des charges s'élève à 588 831 euros. Le résultat comptable laisse apparaître un déficit de 28 342 euros. Les frais de siège sont estimés par l'IFAC à 53530 euros.

Le coût moyen d'une journée - enfant s'élève en 2007 à 30,01 euros (contre 28,37 en 2006 ; 26,51 en 2005 et 25,51 en 2004).

La participation des usagers est de 70 565 euros (soit 12 % des charges). Les montants des prestations de service de la CAF et du Département sont respectivement de 55 816 euros et 10 800 euros.

Pour l'année 2007, la Ville de Dieppe a versé des acomptes s'élevant au total à 376 455,20 euros, au regard d'une subvention de 418 992 euros inscrite au compte de résultat.

Le rapport d'activités 2007 produit par l'IFAC a fait l'objet d'une présentation lors de la commission consultative des services publics locaux en date du 5 septembre dernier ainsi qu'à la commission n° 1 du 12 septembre 2008.

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Prévention spécialisée – Solde de la subvention 2008 à l'association
Foyer Duquesne**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que conformément à la convention 2006-2008 relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée à Dieppe conclue avec le Département de la Seine-Maritime et l'association Foyer Duquesne, la Ville de Dieppe contribue aux dépenses du club de prévention à hauteur de 10 % du budget autorisé par le Conseil Général.

Le président du Département, par arrêté en date du 31 juillet 2008, a décidé d'accorder au titre de l'exercice 2008, une participation de 537 586,42 euros au service de prévention spécialisée. La contribution de la Ville de Dieppe s'élève donc à 60 509,60 euros.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de verser 19 129,60 euros à l'association Foyer Duquesne, compte tenu du versement de deux acomptes (imputation : 025-6574-3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

**Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi-Transaction entre Dieppe
Maritime et la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que depuis juin 2005 et jusqu'au 30 juin 2008, date d'échéance du dispositif, la Ville de Dieppe était impliquée dans la mise en place du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, programme piloté par la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime », qui a pour objectif de permettre le retour à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail par un accompagnement individualisé et personnalisé.

A cet effet, quatre référents, employés par la Ville de Dieppe et mis à disposition par Dieppe Maritime, avaient pour mission de construire et de suivre les parcours d'insertion des bénéficiaires.

La convention annuelle précisait la nature des prestations attendues par les quatre référents et les modalités de participation financière du Fonds Social Européen (FSE) par le biais de l'agglomération.

Faute d'éléments permettant de justifier du travail d'accompagnement d'un référent, et eu égard aux exigences règlementaires du FSE, l'agglomération n'est pas en mesure de régler les frais dudit référent.

Aussi, Dieppe Maritime propose d'établir une transaction pour régler les frais relatifs au quatrième référent. Elle s'engage à rembourser à la Ville les frais salariaux et les charges. En contrepartie, la Ville prendrait en charge les frais afférents à son environnement professionnel, soit 372,81 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la transaction.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Budget principal – Transfert des écritures concernant
la salle des congrès**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que vu l'instruction Budgétaire et comptable M4, et notamment le chapitre concernant le traitement Budgétaire et comptable des opérations de mise à disposition,

Considérant que les travaux de construction concernant la salle des congrès ont été inscrits et financés par le Budget Principal,

Considérant que les activités de la salle des congrès sont en concurrence directe avec les entreprises commerciales et qu'un budget annexe a été créé conformément à la réglementation avec pour support une régie à simple autonomie financière pour en assurer la gestion,

Considérant qu'il convient de transférer dans ce budget les écritures concernant les opérations de travaux, l'emprunt contracté pour leur financement et les subventions obtenues,

Considérant l'avis favorable de la régie,

Vu l'avis émis par la commission n° 1,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal à effectuer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

En investissement :

| | | |
|-------------------------|---------------------------|--------------|
| - Débit du compte 181 | Compte de liaison | 1 974 976,00 |
| - Crédit du compte 2313 | Construction | 1 974 976,00 |
| - Débit du compte 1641 | Emprunt | 1 149 976,00 |
| - Débit du compte 1313 | Subvention du Département | 412 500,00 |
| - Débit du compte 1312 | Subvention de la Région | 412 500,00 |
| - Crédit du compte 181 | Compte de liaison | 1 974 976,00 |

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Salle des congrès – Prise en charge du coût des travaux dans le budget
de la salle des congrès**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la salle des congrès étant considérée comme un service public industriel et commercial, un budget annexe a été créé conformément à la réglementation avec pour support une régie à simple autonomie financière pour en assurer la gestion.

Les travaux de construction de cet ouvrage étant intervenus préalablement à la création de la régie, ils ont été inscrits et financés par le budget principal de la Ville.

Aussi, conformément à l'instruction Budgétaire et comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial, il convient d'intégrer ces opérations de travaux, l'emprunt contracté pour leur financement et les subventions obtenues dans le budget annexe de la salle des Congrès.

Etant précisé que le coût estimatif au démarrage de l'opération est de 1 651 318 HT et que le remboursement de la TVA par le Centre des Impôts sera utilisé au désendettement du Budget Annexe,

Après avis du Conseil d'exploitation de la régie et de la commission n° 1,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal à constater les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

| | | |
|---------------------------|---------------------------|--------------|
| - Dépenses du compte 2313 | Construction | 1 651 318,00 |
| - Recettes du compte 181 | Compte de liaison | 1 651 318,00 |
| - Dépenses du compte 181 | Compte de liaison | 1 974 976,00 |
| - Recettes du compte 1641 | Emprunt | 1 149 976,00 |
| - Recettes du compte 1313 | Subvention du Département | 412 500,00 |
| - Recettes du compte 1312 | Subvention de la Région | 412 500,00 |
| - Débit du compte 44562 | TVA sur immobilisations | 323 658,00 |
| - Crédit du compte 181 | Compte de liaison | 323 658,00 |

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Budget principal – Transfert des écritures concernant le parc de stationnement de la plage

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que vu l'instruction Budgétaire et comptable M4 et notamment le chapitre concernant le traitement budgétaire et comptable des opérations de mise à disposition,

Considérant que les travaux de construction concernant le parking de stationnement ont été inscrits et financés par le Budget Principal,

Considérant que le coût total de l'opération est de 6 413 944 €Hors Taxe, soit 7 671 077 TTC,

Considérant que par délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2007, il a été transféré sur le budget du Parc de stationnement un montant de 4 598 662 Hors Taxe soit 5 500 000 TTC,

Considérant qu'il y a lieu d'affecter la totalité de l'opération sur le Budget annexe,

Après avis de la commission n° 1,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal à effectuer les opérations d'ordre non Budgétaires suivantes :

| | | |
|-------------------------|-------------------|--------------|
| - Débit du compte 181 | Compte de liaison | 2 171 077,00 |
| - Crédit du compte 2313 | Construction | 2 171 077,00 |
| - Débit du compte 1641 | Emprunts | 2 171 077,00 |
| - Crédit du compte 181 | Compte de liaison | 2 171 077,00 |

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Parc de stationnement de la plage – Prise en charge de l'intégralité du coût des travaux dans le budget du parc de stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que le parc du stationnement de la plage étant considéré comme un service public industriel et commercial, un budget annexe a été créé conformément à la réglementation, avec pour support une régie à simple autonomie financière pour en assurer la gestion.

Les travaux de construction de cet ouvrage étant intervenus préalablement à la création, ils ont été inscrits et financés par le Budget Principal.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 sur la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel et commercial, il convient d'intégrer la totalité de ces opérations ainsi que l'emprunt contracté pour leur financement dans le budget annexe du parc de stationnement.

Le coût de l'opération étant de 6 413 944 € Hors Taxe, une première inscription a été effectuée par délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2007 pour un montant de 4 598 622 € Hors Taxe.

Il y a lieu aujourd'hui d'affecter la totalité de l'opération dans le budget annexe y compris l'emprunt contracté.

Après avis du Conseil d'exploitation de la régie et de la commission n° 1,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal à constater les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

Section d'investissement :

| | | |
|--------------------------|------------------------|--------------|
| - Dépense du compte 2313 | Construction | 1 815 282,00 |
| - Recette du compte 181 | Compte de liaison | 1 815 282,00 |
| - Dépense du compte 181 | Compte de liaison | 2 171 077,00 |
| - Recette du compte 1641 | Emprunt | 2 171 077,00 |
| - Débit du compte 44562 | TVA sur immobilisation | 355 795,00 |
| - Crédit du compte 181 | Compte de liaison | 355 795,00 |

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Décision modificative n°1/2008 – budget du stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose qu'il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative n°1 du budget du stationnement qui prend en compte les réajustements de crédits 2008 et la reprise de résultat du compte administratif 2007.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes les éléments suivants :

Section d'investissement :

Dépenses :

16 Emprunts et dettes assimilées (caution) + 5 335,72 €

Total 5 335,72 €

Recettes :

001 Résultat reporté + 5 335,72 €

Total 5 335,72 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 Charges à caractère général + 4 000,00 €

012 Charges de personnel et assimilées + 10 000,00 €

022 Dépenses imprévues + 5 114,63 €

Total 19 114,63 €

Recettes :

002 Résultat reporté + 19 114,63 €

Total 19 114,63 €

Vu l'avis émis par la commission n° 1,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1/2008 du budget du stationnement

☞ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la présente décision modificative n°1 / 2008 du budget du stationnement.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Taxe d'habitation – Institution d'un abattement à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que les dispositions de l'article 1411 II 3 bis du Code Général des Impôts permettent d'instituer un abattement de 10% qui s'applique sur la valeur locative de l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides.

Les personnes concernées doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- être titulaires de l'allocation supplémentaire mentionnée à l'article L815-24 du code de la sécurité sociale,
- être titulaires de l'allocation pour adultes handicapés (article L821-1 et suivant du code de la sécurité sociale),
- être atteints d'une infirmité, ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence,
- être titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles.

L'abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas personnellement les conditions précitées mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui satisfont à une au moins des conditions ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer un abattement de 10% sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides, prévu à l'article 1411 II 3 bis du Code Général des Impôts.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

**Dotation de Solidarité Urbaine – année 2007 –
Rapport sur les actions de développement social urbain**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) créée par la loi n°91429 du 13 mai 1991 est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Au titre de l'exercice 2007, la Ville de Dieppe a perçu une Dotation de Solidarité Urbaine s'élevant à 1 960 538 €

Considérant que l'article L.2334-19 du code général des collectivités territoriales ayant été abrogé par la loi n°2007-1882 du 24 décembre 2007-article 139 et remplacé par l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales, qui précise que les villes ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale doivent présenter aux assemblées délibérantes, un rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain,

Entendue la commission n° 1,

Il est présenté au Conseil Municipal le rapport concernant les actions de développement social entreprises au cours de l'année 2007.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Eglise Saint Rémi – Poursuite des aménagements mobiliers et de
présentation du chœur**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe a décidé de la poursuite des aménagements mobiliers et de présentation du chœur de l'église Saint Rémi de Dieppe.

Une consultation a été lancée le 6 juin 2008 selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux qui sont divisés en 6 lots.

Evaluation de l'administration

- Lot n° 1 - Maçonnerie : 83 400,00 €HT soit 99 746,40 € toutes taxes incluses
- Lot n° 2 – Ferronnerie : 13 500,00 €HT soit 16 146,00 € toutes taxes incluses
- Lot n° 3 – Restauration d'ouvrages menuisés : 31 400 € HT soit 37 554,40 € toutes taxes incluses
- Lot n° 4 – Gypserie : 8 700,00 €HT soit 10 405,20 € toutes taxes incluses
- Lot n° 5 – Restauration de décors peints : 15 100,00 € HT soit 18 059,60 € toutes taxes incluses
- Lot n° 6 – Restauration de dorure : 9 900,00 € H T soit 11 840,40 € toutes taxes incluses

soit un total estimé de 162 000,00 € Hors Taxes soit 193 752,00 € toutes taxes incluses.

Les candidatures ont été ouvertes le 19 août 2008, les offres des candidats le 27 août 2008 et les dévolutions par la Commission d'Appel d'Offres ont eu lieu le 5 septembre 2008.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 septembre a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Maçonnerie : Société Normandie Rénovation pour un montant de 83 773,53 €HT soit 100 193,14 € toutes taxes incluses
- Lot n° 3 – Restauration d'ouvrages menuisés : société Giordani pour un montant de 28 600,00 €HT soit 34 205,60 € toutes taxes incluses
- Lot n° 4 – Gypserie : société Giordani pour un montant de 3 690,00 €HT soit 4 413,24 € toutes taxes incluses
- Lot n° 5 – Restauration de décors peints : société Giordani pour un montant de 7 400,00 €HT soit 8 850,40 € toutes taxes incluses
- Lot n° 6 – Restauration de dorure : société Giordani pour un montant de 8 848,00 €HT soit 10 582,21 € toutes taxes incluses

Par ailleurs, la commission a décidé de rendre le lot n° 2 « Ferronnerie » infructueux et de relancer une consultation selon la procédure négociée.

Le total des lots attribués s'élève à la somme de 132 311,53 €HT soit 158 244,59 € toutes taxes incluses.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Travaux d'entretien, de réparation, de rénovations et aménagement de voirie – Avenant n° 4 pour prolongation du marché n° 04 358

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération du Conseil municipal en date du 9 septembre 2004, la Ville de Dieppe a conclu un marché n° 4.358 avec l'entreprise Eurovia relatif aux travaux d'entretien de réparation de rénovations et aménagement de voirie.

Ce marché, conclu pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification à l'entreprise, prévoit qu'il peut être renouvelé trois fois par reconduction expresse par période de 12 mois.

Ce marché a été renouvelé pour la troisième et dernière fois le 17 octobre 2007. Ce marché, arrivant à terme prochainement, il est proposé de prolonger sa durée jusqu'à la notification du nouveau marché, pour lequel une procédure d'appel d'offres ouvert est lancée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 4 de prolongation du marché n° 4.358 avec l'entreprise Eurovia.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Récupération des cartouches d'impression usagées – signature d'une convention de partenariat avec la Société KM2N

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Collectivité souhaite mener diverses opérations ayant pour but la protection de l'environnement.

Les services de la Ville disposent de copieurs, imprimantes et télécopieurs qui génèrent des consommables (encre usagée) très nocifs à l'environnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Société KM2N située à Sotteville lès Rouen pour assurer la collecte de ces cartouches d'impression usagées dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Trois pôles de ramassage seront actifs :

- ↳ Médiathèque Jean Renoir,
- ↳ Centre Technique Municipal,
- ↳ Ville de Dieppe (Bureau de la commande publique) : le bureau de la commande publique récupèrera les cartouches des services extérieurs, services de la Ville et des établissements scolaires.

La société assurera un ramassage mensuel. Cette fréquence sera revue à la hausse ou à la baisse après quelques mois de fonctionnement.

Toutes ces prestations seront assurées gratuitement.

Aucune somme ne sera due par la Ville à la Société KM2N (et vice versa).

↳ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Assurance Responsabilité Civile – Avenant n° 1 au marché n° 04 019

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par marché n° 04.019, contrat n° 041 231 884 en date du 31 mars 2004, la Ville de Dieppe a confié au cabinet MAUNOURY, GAN Assurances le marché d'assurances « responsabilité civile » de la ville pour une période de 6 ans à dater du 1^{er} janvier 2004. La prime annuelle du marché initial est de 17 729,00 € toutes taxes incluses.

Cette prime a été calculée en fonction des salaires versés au cours de l'année précédente. En 2003 ces salaires s'élevaient à la somme de 12 512 105 €

Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de la ville, lorsque cette responsabilité est engagée du fait de ses activités.

En 2008, la prime versée a été de 26 730,04 €

Considérant que les salaires versés en 2007 ont été de 14 879 018,15 € et en prévision des salaires versés en 2008, le cabinet MAUNOURY, GAN Assurances propose de fixer la prime pour 2009 à la somme de 27 009,72 € toutes taxes incluses, soit une augmentation de 1,05 %.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec le cabinet MAUNOURY, GAN Assurances

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

Assurance Dommages aux biens – avenant n° 1 au marché n° 04 017

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par marché n° 04.017, contrat n° 2320587004 en date du 21 février 2004, la Ville de Dieppe a confié au cabinet LAMY, AXA assurances, le marché d'assurances « dommages aux biens » de la ville pour une période de 6 ans à dater du 1^{er} janvier 2004. La prime annuelle du marché initial est de 48 916,00 € Hors taxes, soit 53 718,30 € toutes taxes incluses.

Cette prime a été calculée sur une surface de bâtiments de 154 124 m² et est indexée à ces surfaces.

Cette assurance couvre à la fois les bâtiments dont la ville est propriétaire, locataire et ou occupant à quelque titre que ce soit.

Elle couvre également les risques liés au vandalisme et accidents subis par le mobilier urbain, édifices ruraux et installations techniques extérieures ainsi que 5 expositions organisées annuellement par nos services.

Au cours des années, le patrimoine de la Ville s'est agrandi (station balnéaire, crèche Françoise DOLTO, Service Propreté Urbaine, etc.) et la surface déclarée au 31 décembre 2007 est de 168 807 m².

De plus, au cours de l'année 2007, 15 expositions ont été déclarées à l'assurance pour une valeur assurée de 328 397 €

Le cabinet LAMY, AXA assurances propose de fixer la prime pour 2008 à la somme de 78 423,00 € hors taxes soit 85 226,59 € toutes taxes incluses et d'appliquer une régularisation pour 2008 de 2 644,20 € hors taxes, soit 2 882,18 € toutes taxes comprises pour les expositions supplémentaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec le cabinet LAMY AXA assurances.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Lotissement du domaine du Golf – Compte rendu annuel à la
collectivité – exercice 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le 23 juin 2000, le Maire de Dieppe signait la convention publique d'aménagement avec la SEMAD relative au lotissement du Golf, afin de lui faire viabiliser, lotir et commercialiser les terrains. Cette convention de concession a fait l'objet le 27 mai 2003 d'un premier avenant, d'un deuxième avenant le 7 Juin 2004 et d'un troisième avenant le 12 juillet 2007 prorogeant la convention jusqu'au 30 juin 2009.

L'article XVIII de cette convention prévoit que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

En 2001, un recours a été intenté par les consorts « Dulière » contre l'arrêté de lotir. En 2006, la Cour Administrative d'Appel de Douai a débouté de leur demande les requérants et a validé la légalité de l'arrêté de lotir de la Ville. Cependant, l'opération de lotissement qui devait se clôturer en 2003 a été retardée par ce contentieux et prorogée jusqu'au 30 juin 2009. Cette prolongation de l'opération a eu des effets financiers négatifs importants : rallongements des emprunts, frais de commercialisation supplémentaires, commissionnement d'intermédiaires, auxquels s'est ajoutée la difficulté de vendre les terrains au prix initialement fixé (60 €/ m²).

En 2007, cinq actes de vente ont été signés.

En 2008, il est prévu de signer trois actes de vente concernant les lots 34, 28 et 31. Quatre lots resteront à commercialiser, il s'agit des parcelles les plus grandes et par conséquent plus difficiles à vendre.

Les ventes des quatre dernières parcelles ne pourront pas toutes être réalisées avant la fin de la concession. A ce jour, aucun compromis de vente n'a été signé pour ces derniers terrains.

Vu l'avis émis par la commission n° 6 en date du 4 septembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activités à la collectivité.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Monsieur Christian CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

**Convention publique d'aménagement « Cœur historique de Dieppe » -
Compte rendu annuel à la collectivité – année 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la convention publique d'aménagement du Cœur Historique de Dieppe a été signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999.

L'article 20.3 de cette convention prévoit que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2007, sept tranches de Déclaration d'Utilité Publique de travaux et d'acquisitions ont été validées par arrêté préfectoral. Une huitième tranche de « DUP » a été transmise aux services de l'Etat en 2007. L'enquête publique de la huitième tranche vient de s'achever et le Préfet doit rendre prochainement l'arrêté clôturant l'enquête publique.

I. Bilan des opérations réalisées en 2007

A. LES DEPENSES

a. Les acquisitions :

En 2007, le montant des acquisitions a augmenté par rapport aux deux années précédentes (1 305 000 € contre 827 000 € en 2006 et 1 027 000 € en 2005), puisque plusieurs acquisitions programmées 2006 ont pu être signées en 2007.

Huit immeubles ont été achetés par l'aménageur dont trois comportaient des locaux commerciaux (la liste figure en page 5 de la note de conjoncture). Ces acquisitions représentent 2 032 m² de surface utile pour un prix de 1 305 000 €, soit un prix de revient des acquisitions au m² de 642 €

b. Les relogements :

L'aménageur a l'obligation de reloger les ménages des immeubles dont il est propriétaire. Depuis le début de l'opération, la SEMAD a relogé 128 ménages, dont 107 ménages dans des immeubles appartenant à des investisseurs privés et 21 ménages dans des immeubles de la SEMAD. Il est à noter que malgré l'augmentation du nombre de relogements, leur coût a diminué, soit 2 000 € en 2007 contre 8 000 € en 2006. En effet, dans la majorité des cas, la SEMAD transfère les frais liés au relogement à l'acquéreur. Lorsque la SEMAD intervient sur des immeubles ne lui appartenant pas, les frais de relogement sont supportés par le propriétaire dans le cadre d'un accord à l'amiable, et également lorsque le bien est concerné par une procédure de lutte contre l'habitat indigne.

c. Les travaux de restructuration :

Dans le cadre de l'opération, le concessionnaire est amené à faire des travaux pour mettre en sécurité les immeubles, pour faire du curetage d'ilot, ou pour alléger la charge financière des opérations de restructuration.

Au cours de l'année 2007, le coût total des travaux s'élevait à 70 000 € (le détail de ces travaux de restructuration figure en page 6 de la note conjoncture).

d. Les bureaux d'études techniques et les architectes :

Ce poste est composé de deux types de dépenses supportées par la SEMAD, les études de faisabilité et le montage des dossiers de permis de construire.

Il est à noter que depuis 2007, les autorisations spéciales de travaux « AST » ont été supprimées et remplacées par une attestation de l'architecte des bâtiments de France. Désormais, depuis cette réforme, les immeubles sous « DUP » doivent faire l'objet d'un permis de construire.

Une moyenne de 45 logements par an a été réhabilitée ces quatre dernières années.

e. La rémunération du concessionnaire :

Le concessionnaire perçoit deux types de rémunérations :

- Une rémunération forfaitaire pour l'animation de l'OPAHRU et du PRI indexé sur l'indice SYNTEC,
- une rémunération proportionnelle à l'activité de l'opération (4% des acquisitions, 8% des travaux, 4% des ventes et 20 € le m² des permis de construire) indexée sur l'indice SYNTEC.

Pour l'année 2007, le montant de la rémunération s'élève à 376 000 €. Ce montant comprend une somme de 251 400 € qui n'avait pas été réglée en 2006 et une somme de 99 400 € réglée en 2007.

Le concessionnaire a été dans l'obligation de renforcer les moyens mis à disposition de la concession d'aménagement en raison du doublement du nombre de logements à réhabiliter et de l'augmentation du nombre de logements traités dans le cadre du périmètre de restauration immobilière « PRI ». La rémunération actuelle est insuffisante au regard des moyens déployés.

f. La commercialisation :

S'agissant de la commercialisation, Histoire et Patrimoine achète 80 % de la production, les 20 % restants sont achetés par des investisseurs indépendants dont certains locaux. Les frais liés à la commercialisation ont fortement diminué, puisque le dispositif fonctionne bien et permet à l'aménageur de ne pas avoir à supporter le coût des campagnes de communication et de promotion immobilière.

B. LES RECETTES

a. Les ventes de foncier

Le prix de vente actuel des immeubles d'habitation est de 500 € le m², ce prix est réactualisé par la SEMAD avec l'accord de la Ville de Dieppe en fonction des évolutions du marché immobilier. Les actifs immobiliers s'élèvent au montant de 1 072 000 €, la vente de ces immeubles permettra de rembourser les emprunts contractés.

b. Les ventes des permis de construire

Le niveau des ventes des permis de construire est plus important que les années précédentes soit 237 000 € contre 181 000 € en 2006 et 115 000 € en 2005.

c. La participation de la Ville

Les recettes qui comprennent la vente du foncier, des permis de construire et l'encaissement des loyers ne permettent pas d'équilibrer le bilan. Afin d'équilibrer ce bilan, la Ville verse une participation financière.

En 2005, en raison de l'augmentation de la production du nombre de logements qui a doublé par rapport aux objectifs initiaux, la Ville de Dieppe a réajusté le montant de sa participation en rédigeant un avenant n°4 à la convention de concession.

En 2007, la participation a été de 650 000 € hors taxes.

II. Prévisions 2008

a. Les acquisitions et les travaux

Une 9^e tranche de DUP de travaux et d'acquisitions sera nécessaire, elle concernera 25 parcelles.

Le montant des acquisitions sera de 804 000 €

En 2008, le niveau des travaux augmentera très fortement car de nombreux projets à l'étude depuis plusieurs années aboutiront et seront réalisés en 2008 et 2009 (385 000 €hors taxes).

Il s'agira notamment de:

- la restructuration de l'îlot « le Royal Saint Martin »,
- la restructuration de l'immeuble sis 49 rue d'Ecosse,
- la réalisation de travaux dans les volumes commerciaux des 8, 12 et 14 Quai Duquesne.

b. La rémunération de l'aménageur

Afin d'assurer le rythme élevé de production (doublement des objectifs initialement prévus) et pour faire face à la forte augmentation des dossiers traités dans le cadre du « PRI », la SEMAD a dû renforcer son équipe. Il convient de préciser que le montage des dossiers « PRI » est beaucoup plus complexe que celui des dossiers traités à l'amiable dans le cadre de l'OPAH. L'outil « PRI » permet de cibler des immeubles par l'utilisation de la « DUP » mais cette procédure est longue et difficile.

D'autre part, l'aménageur a dû faire face à un nombre de logements indignes et très dégradés plus important que celui prévu au démarrage de l'opération.

Enfin, la SEMAD assure des missions de relogement qui étaient remplies par un agent de la Ville de Dieppe détaché auprès de la SEMAD.

Ce sont les motifs justifiant l'augmentation de la rémunération de la SEMAD à compter de 2008 et les raisons pour lesquelles un avenant n° 6 au traité de concession sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Les montants forfaitaires seront portés à :

- 85 371,44 €pour l'animation de l'OPAH,
- 128 057,16 €pour l'animation PRI,
- 40 778 €pour la mission de relogement des familles.

A ces montants forfaitaires, s'ajoute la rémunération proportionnelle à l'activité de l'opération (précisée en page 2 du rapport).

Cette rémunération sera de 574 000 € en 2008 contre 376 000 €en 2007.

c. Les ventes de foncier

Le montant des ventes sera de 1 222 000 € en 2008 ; ce montant sera composé d'une partie des actifs immobiliers et des cessions des deux locaux commerciaux 8, 12 et 14 quai Duquesne.

d. La participation

Afin de faire face à l'augmentation des dépenses, notamment des acquisitions, de la rémunération de l'aménageur et pour assurer l'équilibre du bilan de la concession, il est nécessaire de réévaluer la participation de la ville de Dieppe. Cette augmentation représente un montant de 371 000 € sur les trois dernières années de la concession d'aménagement.

III. Le bilan de la CPA de 1999 à 2007

En 2007, il est à noter que la production de logements est en baisse. En effet, le nombre de logements réhabilités passe de 80 à 59 logements en 2007. Cette diminution de la production de logements s'explique par l'allongement des procédures d'instruction des « DUP » par l'Etat ainsi que l'allongement des délais des procédures d'expropriation. Cependant, l'objectif de produire 1 000 logements à l'horizon 2010 est conservé.

Le nombre de logements restaurés dans le cadre du PRI est désormais plus important que celui des logements traités dans le cadre de l'OPAH, cette situation s'explique par la mise en œuvre des 7 tranches de DUP. D'une manière générale, les opérations de restauration immobilière se sont complexifiées notamment à cause des divisions excessives et souvent incohérentes du parcellaire des immeubles concernés. Ces immeubles doivent donc faire l'objet d'un remembrement du foncier avant d'envisager leur réhabilitation. Le coût des opérations qui demande l'apport de plusieurs investisseurs, impose de découper les immeubles en plusieurs lots et de créer des copropriétés. Il convient de noter que l'aménageur doit faire face à deux difficultés :

- le montage des dossiers de subvention des copropriétés qui est plus difficile et plus long,
- la difficulté du traitement du bâti dégradé en raison d'une intervention dans un site de forte densité.

La durée moyenne des réhabilitations immobilières est de trois années.

Au 31 décembre 2007, 735 logements ont été restaurés, loués ou étaient en cours de travaux.

IV Prévisions 2008 / 2013

Dans les prochaines années, 300 logements seront à réhabiliter. La SEMAD, le cabinet Blanc Duché et le service de l'urbanisme ont repéré 200 nouveaux logements qui auront besoin d'une réhabilitation, ce qui porte

leur nombre global à 1 306. Il convient de préciser que le coût des travaux est en moyenne de 1 800 € TTC/m². Ce coût de réhabilitation nécessite l'intervention d'aides importantes (défiscalisation et subventions).

Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire d'engager, après la 9^{ème} « DUP » qui sera lancée à la fin de l'année 2008, trois nouvelles tranches de « DUP » de travaux et d'acquisitions.

L'OPAH-RU s'achèvera en octobre 2008, afin de maintenir son niveau d'aide aux investisseurs qui participent activement à la réhabilitation des immeubles du Centre Ville de Dieppe, la Ville devra, engager une troisième OPAH-RU. Des négociations avec l'ANAH, le Conseil Général et Dieppe Maritime seront à mener en 2008. Parallèlement, il conviendra de mettre en place une nouvelle concession publique d'aménagement à compter de l'année 2009 et jusqu'en 2013, si la Ville de Dieppe souhaite maintenir le dispositif qui avait été mis en place en 1999 pour une durée de dix ans.

Vu l'avis émis par la commission n° 6 en date du 4 septembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte rendu de l'opération année 2007 adressé par le concessionnaire, comportant le nouveau bilan financier prévisionnel, le plan de trésorerie actualisé et la note de conjoncture.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Monsieur Christian CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Avenant n°6 au cahier des charges de la concession de restructuration
urbaine du cœur historique de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 24 juin 1999, la Ville de Dieppe a confié l'aménagement du Cœur Historique de Dieppe à la SEMAD dans le cadre d'une concession d'aménagement devenue exécutoire le 23 août 1999. Au cours de l'opération de restructuration du centre ville, il a été nécessaire d'adapter la convention initiale en signant un premier avenant le 5 juin 2000, un second avenant le 13 mars 2002, un troisième avenant le 6 février 2003, un quatrième avenant le 1er juin 2006 et un cinquième le 4 avril 2007.

Le 15 décembre 2005, le Conseil Municipal approuvait le compte rendu annuel à la collectivité de l'année 2004 et les nouveaux objectifs proposant la réhabilitation de 500 logements supplémentaires soit un nombre total de 1 000 logements à réhabiliter à l'horizon 2010.

Il est à noter que le nombre d'immeubles devant faire l'objet d'un traitement dans le cadre du Périmètre de restauration immobilière et soumis par conséquent à la procédure de déclaration d'utilité publique « DUP » est bien plus important que le nombre de logements réhabilités dans le cadre amiable de l'OPAH.

Les opérations de restauration immobilière se sont complexifiées, elles supposent un remembrement du foncier, une réorganisation de la propriété immobilière, une technicité élevée pour la conduite et le contrôle des chantiers de réhabilitation ainsi que la mobilisation d'aides publiques.

Afin de remplir ces missions et conformément à l'article 1.b de l'avenant n°1 du 5 juin 2000 à la concession d'aménagement, la SEMAD a dû renforcer ses moyens humains et leur qualification.

D'autre part, depuis de nombreuses années la SEMAD remplit la mission de relogement des familles habitant les immeubles sous DUP et de mise en location des logements restructurés. Ces missions non prévues initialement dans la convention de concession ont contraint la SEMAD à mettre à la disposition du concédant de nouveaux moyens en personnel. Dans ce cadre, 56 familles ont pu être relogées et 173 logements ont déjà pu être remis en location.

Par conséquent, il convient de modifier :

- la rédaction de l'article 1 de l'avenant n°1 du 5 juin 2000 en le complétant d'une part par la phrase « le concessionnaire assurera, en liaison avec le concédant, les études préalables de programmation, d'aménagement, de construction ou de réfection d'équipements à vocation commerciale ou professionnelle » et d'autre part par la phrase « mettre en place les moyens nécessaires en personnel pour assurer le

relogement des familles habitant dans les immeubles sous DUP et la mise en location des logements restructurés par l'opération .»

- la rédaction de l'article 8 paragraphe II.2 de l'avenant n°1 du 5 juin 2000 par la phrase « la rémunération forfaitaire annuelle de 76 224,50 € est portée à 85 371,44 € à partir de 2008. »
- la rédaction de l'article 8 paragraphe II.3.1 de l'avenant n°1 du 5 juin 2000 par la phrase « la rémunération forfaitaire annuelle de 30 489,80 € est portée à 128 057,16 € à partir de 2008
- et d'ajouter un paragraphe II 7 « pour les missions de relogement des familles habitant dans les immeubles sous DUP et de mise en location des logements restructurés par l'opération décrites à l'article 1 i), le concessionnaire aura droit à une rémunération annuelle forfaitaire de 40 778,03 €. »

Il convient également de modifier :

- l'article 19 du cahier des charges du traité de concession, l'article 1 de l'avenant n°3 et l'article 1 de l'avenant n°4 comme suit « en application de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, la participation de la collectivité publique cocontractante au coût de l'opération est destinée à couvrir l'ensemble des charges de l'opération non couvertes par les produits de l'opération. Son montant prévisionnel défini au bilan financier est estimé à **5 721 000 € HT** pour l'ensemble de l'opération.
Cette participation pourra faire l'objet de tranches annuelles définies en fonction des besoins tels qu'ils apparaissent sur les prévisions budgétaires définies à l'article 20 du cahier des charges du traité de concession.
- Le montant de cette participation pourra être révisé par avenant au présent contrat approuvé par délibération du Conseil Municipal prise au vu d'un rapport spécial établi par l'aménageur.»

Vu l'avis émis par la commission n° 6 en date du 4 septembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Monsieur Christian CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Convention publique d'aménagement « Cœur historique de Dieppe » -
Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de
puissance publique pour l'année 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait la Convention Publique d'Aménagement pour la Restructuration du Cœur Historique de Dieppe, signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999, modifiée par l'article 4 de l'avenant n°1 du 23 juillet 1999, approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2000.

Dans le cadre de cette convention (article 9), le concessionnaire est délégataire du Droit de Préemption Urbain Renforcé en application des articles L 213-3 et R 213-1 et suivants du code de l'urbanisme.

L'article L-1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un groupement, des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice, qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et est adressé au représentant de l'Etat dans le Département ».

Le présent rapport rédigé par la SEMAD, fait état des conditions d'exercice de ces prérogatives effectuées pour le compte de la collectivité territoriale de Dieppe, pour l'année 2007 dans le cadre de l'opération de Convention Publique d'Aménagement pour la Restructuration du Cœur Historique de Dieppe.

Pour l'année 2007, 290 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont concerné le périmètre de l'opération et la SEMAD a exercé à trois reprises son droit de préemption, pour le compte de la Ville sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes.

76 rue de la Barre (AH 299)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 330 000 €; ce prix est conforme à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 24 janvier 2007.

La vente a été effectuée au profit de la SEMAD le 13 décembre 2007.

2 rue Pecquet (AB 293)

La SEMAD a proposé d'acquérir au prix de 27 000 €+ 3 510 € de frais de négociation, ce prix est conforme à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 22 juin 2005. Ce prix a été contesté par Madame LEBRET la propriétaire évincée, mais la cour d'appel de Rouen a dans son arrêt du 16 janvier 2007 confirmé ce prix d'acquisition. La vente a été effectuée au profit de la SEMAD le 3 juillet 2007.

8, 10, 12 et 14 rue de l'Epée (AH 50 et 51)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 255 000 €+15 000 € de frais de négociation, ce prix est conforme à la valeur vénale

du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 16 mars 2007.

La vente a été réalisée au profit de la SEMAD le 22 juin 2007.

Dans le cadre des tranches de déclaration d'utilité publique de travaux et d'acquisitions en vue de la sécurité et de la salubrité publique, la SEMAD a fait l'acquisition d'un immeuble et a obtenu la résiliation de deux baux commerciaux. Il s'agit d'acquisitions négociées avec les propriétaires et régularisées par acte authentique.

12 quai Duquesne (AB 488 et 489).

La SEMAD a décidé d'acquérir cet immeuble au prix de 98 934 € + 11 066 € d'indemnité de réemploi.

Les services des domaines ont estimé l'immeuble au prix de 82 000 € + 9 200 € d'indemnité de réemploi. Le prix d'acquisition est supérieur à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 16 janvier 2007, mais il reste dans la marge de négociation de 10%. La vente a été réalisée le 29 juin 2007 au profit de la SEMAD.

12 quai Duquesne, restaurant « la Victoire » (AB 488 et 489)

La SEMAD a obtenu l'éviction commerciale au prix de 146 490 € + 13 510 € d'indemnité de réemploi + 5 040 € de frais de négociation.

Les services des domaines ont estimé cette indemnité d'éviction à 165 000 € + 15 350 € d'indemnité de réemploi.

La SEMAD a obtenu la résiliation du bail commercial le 29 juin 2007.

8 et 12 quai Duquesne, restaurant « le skipper » (AB 70 et 533)

La SEMAD a obtenu l'éviction commerciale au prix de 128 500 € + 11 500 € d'indemnité de réemploi.

Les services des domaines ont estimé cette indemnité d'éviction à 115 000 € + 9 200 € d'indemnité de réemploi. Le prix d'acquisition est légèrement supérieur à la valeur vénale du bien selon l'estimation des domaines en date du 19 juillet 2007, mais il reste dans la marge de négociation de 10%.

La SEMAD a obtenu la résiliation du bail commercial le 26 juillet 2007.

Cette année, la SEMAD n'a engagé aucune expropriation dans le cadre des tranches de déclaration d'utilité publique de travaux et d'acquisitions en vue de la sécurité et de la salubrité publique.

Vu l'avis émis par la commission n° 6 en date du 4 septembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions du rapport de la SEMAD.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Monsieur Christian CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|--|
| <p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.</p> |
|--|

Acquisition de la propriété de M. et Mme Gomber – Désenclavement de Neuville Nord

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du désenclavement de Neuville Nord entre la rue du Dr Jean Méréault et l'avenue des Canadiens, il a été créé un emplacement réservé sur la propriété cadastrée section 466 AM n° 163 et 184, sise 36 avenue des Canadiens, appartenant à M. et Mme Gomber.

La propriété est actuellement divisée en nue-propriété et usufruit, la nue-propriétaire étant Mme Vasseur, fille de M. et Mme Gomber. Un accord amiable a abouti le 1^{er} juillet 2008 sur la base d'une offre d'acquisition à 150 000 €

Ce désenclavement étant lié à la réalisation du projet ANRU sur ce quartier, l'acquisition peut faire l'objet d'un portage à court terme, soit 5 ans, par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) dans le cadre du Programme d'Action Foncière (PAF) de la Ville.

Vu l'avis émis par la commission n° 6 en date du 19 juin 2008,

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. d'approuver l'acquisition de la propriété de M. et Mme Gomber, sise 36 avenue des canadiens à Neuville-lès-Dieppe,
2. d'approuver le portage de la propriété par l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre du PAF de la Ville,
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

Dénomination de la passerelle du complexe balnéaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'inauguration de la passerelle du complexe balnéaire, il est proposé de dénommer cette passerelle : Daniel Dumesnil.

En effet, Daniel Dumesnil a été le fondateur et le Directeur du centre de thalassothérapie de 1960 à 1996, année de son décès.

Vu l'avis émis par la commission n° 6 en date du 4 septembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette dénomination.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

Groupement de commandes Ville de Dieppe / Dieppe Maritime pour la réalisation d'un bilan carbone – Désignation d'un nouveau membre titulaire pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal, réuni le 3 juillet 2008, a approuvé l'adhésion de la ville de Dieppe au groupement de commandes coordonné par Dieppe Maritime pour la réalisation d'un bilan carbone.

Le Conseil Municipal a également procédé à la désignation d'un représentant titulaire et de son représentant suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Ont été élus :

Titulaire : M. LAPENA Christian,

Suppléant : M. BOUDIER Jacques.

Or, Monsieur LAPENA ne peut représenter la Ville de Dieppe dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement puisque déjà élu représentant de Dieppe Maritime pour cette même commission.

Le Conseil Municipal doit donc désigner un nouveau membre pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif à la réalisation d'un bilan carbone.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation de son représentant par un vote à main levée.

Se présentent :

Poste de titulaire : M. BOUDIER Jacques

Poste de suppléant : Mme COTTARD Françoise

Sont élus avec 38 voix :

Titulaire : M. BOUDIER Jacques

Suppléante : Mme COTTARD Françoise

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**RD 927 – Création d'un accès au Centre d'Incendie
et de Secours de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Christian LAPENA, Conseiller municipal délégué, expose qu'afin de réduire le délai d'accès au Centre d'Incendie et de Secours de Dieppe (SDIS) pour les pompiers volontaires, il est proposé, sur demande du SDIS et en accord avec la Direction départementale des routes, de créer un accès supplémentaire à la caserne de Dieppe depuis la RD 927 vers la rue des Jardins Ouvriers. Cette voie en sens unique serait uniquement réservée aux sapeurs pompiers.

L'ensemble des travaux estimé à un montant de 69 000 € serait pris en charge financièrement par le Conseil Général de Seine Maritime.

Afin de permettre cette réalisation et considérant l'avis de la commission n° 6,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à cette requête,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toute les mesures nécessaires en matière de sécurité routière sur le domaine de la Ville de Dieppe pour accompagner ce projet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

Extension de la desserte gaz 63, 65, rue Albert Lamotte, à Neuville lès Dieppe pour la desserte des 16 logements locatifs de Sodineuf

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Christian LAPENA, Conseiller municipal délégué, expose qu'afin d'étendre la desserte gaz au 63-65 rue Albert Lamotte à Neuville lès Dieppe pour desservir les 16 logements locatifs neufs de Sodineuf HLM, il est nécessaire de concéder à GRDF une servitude de passage de 1 mètre de large sur 45 mètres de long sur la parcelle cadastrée AM n° 076. Cette servitude sera accordée à titre gratuit pour la durée de son exploitation.

Afin de permettre la desserte en gaz de ces 16 logements il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à cette requête,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en définissant les modalités d'application de servitude pour la canalisation de distribution publique de gaz du lotissement Sodineuf 63-65 rue Albert Lamotte.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

Stèle Jean Rédélé – Convention d’occupation du domaine public

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Patricia FARGE, Adjointe au Maire, expose que Monsieur Jean Rédélé, fondateur de la marque automobile Alpine qui s'est brillamment illustrée dans diverses compétitions sportives, a permis à Dieppe de renforcer sa notoriété notamment au niveau international.

A ce titre, Jean Rédélé est un personnage qui a marqué de manière certaine et durable l'histoire dieppoise et automobile de ces 50 dernières années.

L'Association des Anciens d'Alpine, en accord avec la Ville de Dieppe, a souhaité entretenir le souvenir de Jean Rédélé et symboliser son héritage par l'érection d'un monument commémoratif.

La convention, objet du présent rapport, a donc pour objet de définir les relations entre l'Association et la Ville pour l'implantation et l'entretien de la stèle.

Considérant l'avis de la commission n° 6,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public relative à la stèle Jean Rédélé avec l'Association des Anciens d'Alpine.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Représentation de la Ville de Dieppe à l'association
Club des villes cyclables**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2008, la Ville de Dieppe a adhéré à l'Association « Club des Villes Cyclables ».

Il convient de désigner le représentant de la ville auprès de cette instance.

Il est proposé que la Ville soit représentée par Madame Jolanta AVRIL, Conseillère municipale déléguée aux déplacements actifs.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation de son représentant par un vote à main levée.

Mme Jolanta AVRIL est élue avec 38 voix.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|--|
| <p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.</p> |
|--|

**Casino de Dieppe – Demande d’extension du parc de machines à sous –
Avis favorable de la Ville de Dieppe pour 30 machines à sous
supplémentaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 7 février 2008, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande de la SA CBM en vue d'obtenir une autorisation ministérielle pour 50 machines à sous supplémentaires.

Le dossier finalement présenté par le Groupe Partouche auprès du Ministère de l'Intérieur comporte une demande pour 30 machines à sous supplémentaires.

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau.

Considérant l'intérêt évident de ce projet :

- pour la notoriété et l'attractivité du casino de Dieppe susceptible de générer des retombées économiques sur l'ensemble de la ville, et de donner au casino les moyens de sa modernisation et de son embellissement,
- comme pour les ressources budgétaires propres de la Collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter un avis favorable à la demande de la SA CBM et du Groupe Partouche pour 30 machines à sous supplémentaires au sein du casino de Dieppe, ce qui porterait le nombre total à 120 machines à sous.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus, par :

☞ 35 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe),

☞ 3 voix contre (M. Bazin Jean, M. Gautier André, Mme Ouvry Annie).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Conférences des mardis du Château Michel – Avenant n° 3 prorogeant
la convention Ville de Dieppe / Centre Hospitalier**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère municipale déléguée, expose que par délibération du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal approuvait la convention à intervenir entre la Ville de Dieppe et le Centre Hospitalier de Dieppe concernant la programmation par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire de 6 conférences-débats sur le patrimoine local au sein de la maison de retraite, à destination des personnes âgées, de leurs familles, du personnel médical, mais aussi de tous les habitants du quartier voire de la ville qui seraient intéressés, suivies d'un recueil de témoignages par un écrivain.

Compte tenu du vif succès que rencontre chaque année cette action, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose de proroger jusqu'en mai 2009, la convention de partenariat avec le centre hospitalier, avec cependant quelques modifications.

En effet, afin de mieux prendre en compte le travail de recherche effectué par les guides-conférenciers, il est proposé que leur rémunération soit revue à la hausse à partir de 2009.

Enfin, pour satisfaire la demande des résidents et du public et afin d'éviter une coupure au mois de décembre, il est proposé de passer de 6 à 7 séances par an.

Le budget prévisionnel sera donc le suivant :

| <i>Budget prévisionnel 2008-2009</i> | | | <i>BP 2007-2008</i> |
|--|--|---------------|---|
| Collecte de témoignages effectuée par un écrivain public | 7 séances x 430 € | 3010 € | 2580 € (6 séances) |
| Conférences d'octobre à décembre 08 | 3 séances x 4h Coût pour 4h = 120 € | 360 € | 720 € (6 conférences + préparations) |
| Conférences de janvier à avril 09 | 4 séances x 2h coût pour 2h = 60 € | 240 € | |
| Préparation des diaporamas /travail de recherche | 4 séances x 10h coût pour 10h = 240 € | 960 € | |
| Total | | 4570 € | 3300 € |

Ainsi pour la saison novembre 2008 / mai 2009, le coût prévisionnel des 7 conférences/débats est de **4 570 euros T.T.C** au lieu de 3300 € en 2007-2008, la part respective de chaque organisateur et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de **1 523 euros**, au lieu de 1100 € en 2007-2008.

Vu l'avis de la commission n° 5,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer un avenant n° 3 de prolongation à la convention du 27 décembre 2005 conclue avec le Centre Hospitalier de Dieppe, permettant la continuité de l'action et la reconduction des modalités de financement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire / Château Musée – Tarifs préférentiels
dans le cadre de l'opération Bon week end à la mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère municipale déléguée, expose que l'opération « Bon week-end à la mer » qui se déroule tous les ans depuis 2003, aura lieu cette année du 1^{er} novembre 2008 au 31 mars 2009. Ce dispositif vise à attirer le public à Dieppe durant une période plutôt creuse d'un point de vue touristique et, pour plus d'une nuit. Ainsi, les hôteliers participant à cette opération offrent, pour une nuit achetée, la seconde à moitié prix.

En outre, afin de rendre ces séjours à Dieppe plus attractifs, des offres promotionnelles culturelles, sportives et ludiques viennent compléter le dispositif.

A ce jour, bien que peu de personnes aient profité des offres proposées par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et le Château-Musée, il semble malgré tout intéressant que ces deux structures continuent d'apparaître dans cette opération, qui constitue un moyen peu coûteux de promouvoir auprès des touristes l'offre culturelle de la Ville.

A ce titre, il est donc proposé que Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et le Château-Musée y participent, offrant un tarif préférentiel aux personnes séjournant à Dieppe dans le cadre de l'opération « Bon week-end à la mer », du 1^{er} novembre 2008 au 31 mars 2009.

Les tarifs préférentiels sont les suivants :

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire

1 billet plein tarif acheté (visite ou conférence) = 1 billet offert

Château-Musée :

1^{ère} personne : plein-tarif

2^{ème} personne (accompagnant) : demi-tarif

3^{ème} personne (accompagnant) : gratuité

Vu l'avis de la commission n° 5,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la participation de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et du Château-Musée à cette opération et les tarifs préférentiels appliqués dans ce cadre.
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Dépôt à la SACEM de partitions autographes manuscrites de Camille
Saint Saëns conservées au Château Musée de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère municipale déléguée, expose que le Château-Musée de Dieppe conserve dans ses collections deux partitions autographes manuscrites du compositeur Camille Saint-Saëns :

- *Sonate* pour piano et violoncelle, en Ré majeur (2 mouvements), inv. 972.18.18
- Psaume 136, *Super Flumina Babylonis*, inv. 904.CSS.Ms.2114

Ces partitions, restées inédites, n'ont jamais été enregistrées dans son corpus d'oeuvres connues et n'ont jamais fait l'objet d'aucune protection.

En tant que propriétaire, la Ville de Dieppe a déclaré ces oeuvres à la Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM). Elle bénéficiera à ce titre des droits posthumes de l'auteur et pourra en percevoir les droits d'exécution et droits mécaniques (reproduction, éditions).

Cette procédure de protection indispensable à la protection des oeuvres nécessite l'admission de la ville à la SACEM. Le formulaire de demande d'admission a été signé par Monsieur le Maire le 4 août 2008 ainsi que les deux bulletins de déclaration pour chaque oeuvre. Le 27 août 2008, la SACEM a fait part de son accord pour le dépôt de ces oeuvres.

Le statut posthume spécifique de ces oeuvres nécessitera de déposer en main propre les formulaires à la SACEM, éventuellement en présence de personnalités qualifiées représentant les instances utiles (élu, directrice du conservatoire Saint-Saëns).

Vu l'avis émis par la commission n° 5,

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer à la SACEM les deux partitions autographes manuscrites de Camille Saint-Saëns.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|

**Projet de mécénat de la Fondation du patrimoine pour la restauration
du tableau « Naufrage du Steam boat l'Angers » de Théodore de
Broutelles - 1889**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère municipale déléguée, expose que le tableau du peintre dieppois De Broutelles, *Naufrage du steam-boat l'Angers près des jetées de Dieppe*, 1899, inv. 904.3.1, 415 x 278 cm, a fait l'objet d'un devis de restauration du groupement Doyon-Crimail – Bureau – Roudet à hauteur de 24 336 €HT.

Afin d'aider la Ville de Dieppe à compléter le plan de financement de cette opération sur le budget 2009, un projet de mécénat a été envisagé par le biais d'un appel à souscription de la Fondation du Patrimoine, association nationale créée en 1996 destinée à lever des fonds privés auprès des citoyens et des entreprises en faveur de la restauration du patrimoine mobilier et immobilier à l'échelle du pays, par l'intermédiaire de sa section haut-normande.

La mise en place de cet appel à souscription s'effectue par la signature d'une convention associant, à la demande de la Fondation du Patrimoine, une association patrimoniale locale pouvant relayer l'action de la ville et de la Fondation. Les Amys du Vieux Dieppe – Amis du Musée ont accepté de s'associer au dispositif. Sa présidente, Mme Isabelle Abraham-Marchand a écrit en ce sens à Monsieur le Maire le 18 août dernier.

Une entreprise locale a déjà exprimé son accord de principe.

La collaboration devra associer le service communication de la Ville dans le lancement officiel de la souscription et le suivi de l'opération.

Le financement sera complété par l'État, Direction régionale des affaires culturelles, à la suite de la présentation du dossier à la commission interrégionale de restauration des musées de France Haute et Basse-Normandie du 18 juin 2008.

Vu l'avis émis par la commission n° 5,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les termes de la convention de la Fondation du Patrimoine et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Dépôt d'un calice de la commune de Dénestanville (76) au château
musée de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT



Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère municipale déléguée, expose que la commune de Dénestanville (canton de Longueville-sur-Scie), en accord avec la conservation départementale des Antiquités et Objets d'Art, a souhaité déposer un calice en argent du 17^e siècle appartenant aux collections liturgiques de son église, afin d'en assurer une meilleure protection.

Le Château-Musée de Dieppe a accepté d'en assurer la conservation et la présentation dans ses salles, confirmant ainsi l'ancrage territorial profond de ses collections, et son ouverture aux communes de l'agglomération, du Pays dieppois terroir de Caux, mais aussi à celle des communes du département plus éloignées encore.

L'objet sera inscrit à l'inventaire des dépôts du Château-Musée.

Considérant l'avis émis par la commission n° 5,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les termes de la convention de la Commune de Dénestanville et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



DELIBERATION N°40

| |
|--|
| <p align="center">Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe et la Ville – Modalité de versement de la prestation de service « Accueils de loisirs »</p> |
|--|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...



Mme Françoise COTTARD, Conseillère municipale, expose que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la Ville est déjà partenaire avec la CAF en ce qui concerne les accueils périscolaires organisés dans les écoles maternelles : Blainville, Thomas, Louis de Broglie, Valentin Feldmann, Sonia Delaunay, Marie Curie, et Jeanne Magny, agréés par la DRDJS, afin de bénéficier de la prestation de service.

La reprise en régie des accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires a pour conséquence la mise en place d'une nouvelle convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention à venir en triple exemplaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



DELIBERATION N°41

Rentrée scolaire 2008 – Dotation spéciale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...



Mme Françoise COTTARD, Conseillère municipale, expose que la dotation accordée jusqu'alors aux coopératives scolaires élémentaires et maternelles servait à couvrir l'adhésion des écoles et l'assurance des enfants à l'O.C.C.E, pour un montant total de 5 187 €

Afin d'instaurer la gratuité totale des matériels et fournitures scolaires en écoles maternelles et élémentaires, développer et accompagner les initiatives et les sorties pédagogiques -sans surcoût pour les familles- et favoriser l'accès aux nouvelles technologies dès le plus jeune âge, il est proposé, dès la rentrée prochaine, d'abonder les crédits destinés à l'école de la somme globale de 34 600 € Cette somme s'ajoutant bien sûr aux crédits habituels des fournitures et transports.

Pour ce faire, il convient de :

- faciliter le fonctionnement des écoles en versant aux coopératives scolaires une somme forfaitaire de 8 € par élève en maternelle et élémentaire conformément au tableau ci-joint (soit la somme de 25 600 €).
- renforcer les dotations existantes en informatique par l'achat d'un ordinateur pour chaque classe de « moyenne section » en maternelle (15) soit la somme de 9 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces propositions et d'en imputer les sommes aux chapitres :

Subventions coopératives :

Elémentaires 212 - 6574.10 326 : 16 000 €

Maternelles 211 - 6574.10 326 : 9 600 €

Informatique 211 - 2183 13002 326 : 9 000 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



DELIBERATION N°42

| |
|--|
| <p align="center">Conventions de partenariat entre la Ville de Dieppe et deux associations sportives : Club Municipal de Natation Neuville Athlétic Club Football</p> |
|--|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...



M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le partenariat entre la Ville de Dieppe et deux associations sportives.

1°- le club Municipal de Natation de DIEPPE

1° - Pour répondre aux besoins d'effectifs du secteur nautique du service des sports, une action de partenariat est menée depuis 4 ans entre la ville de Dieppe et le club de natation afin que les salariés de l'association, diplômés du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique, viennent en renfort des agents territoriaux des piscines municipales.

Dans ce cadre, pour la saison 2006/2007 le club Municipal de natation de Dieppe a effectué 890 heures de surveillance et de pédagogie. En 2007/2008, la piscine de la Maison des Sports n'ayant pas fonctionné, aucune intervention n'a été prévue, les 7 maîtres nageurs municipaux étant en nombre suffisant pour assurer l'encadrement de l'ensemble des activités.

Avec la mise en place de nouveaux horaires d'ouverture des piscines dès septembre 2008, les moyens humains nécessaires pour la période septembre- décembre 2008 sont évalués à 360 heures de surveillance et de cours que le Club Municipal de Natation de Dieppe s'engage à effectuer.

En contrepartie, la ville de Dieppe met à sa disposition les installations sportives pour les entraînements et les compétitions, et s'engage à apporter au club une aide financière complémentaire de 4 860 euros.

2°- le NAC- Football

2° - Dans le but de favoriser la pratique et l'animation sportive sur le territoire communal, une action de partenariat est menée depuis 4 ans, entre la ville de Dieppe et le N.A.C. Football.

D'une part, le N.A.C. Football s'engage à mettre à disposition de la ville, son entraîneur, à raison de 15 heures la semaine (sur la base de 47 semaines).

D'autre part, la ville de DIEPPE met à disposition du club les installations sportives municipales pour les entraînements et les championnats et apporte une aide financière complémentaire évaluée à 9 306,00 euros pour la saison 2008/2009.

Vu l'avis émis par la commission n° 5, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce partenariat avec ces deux associations sportives, et d'autoriser la signature des conventions correspondantes
- d'imputer la dépense relative à ces conventions de partenariat :



- concernant le CMND sur un crédit à ouvrir lors de la prochaine décision modificative imputation 40-6574.2-339
- concernant le N.A.C. Football sur le crédit qui sera ouvert au budget 2009 ligne 40-6574.2-339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**



DELIBERATION N°43

Proposition de tarifs pour la fréquentation des piscines municipales par les établissements du 1^{er} degré extérieurs à Dieppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...



M. Thierry LEVASSEUR, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de sa politique sportive et de ses prérogatives, la Ville de Dieppe met à disposition des écoles maternelles et primaires les piscines municipales pour l'enseignement de la natation auprès des élèves dieppois.

Des écoles des communes voisines ont souhaité bénéficier également de l'accès à ces établissements.

Celui-ci peut se faire mais à titre payant. Or, il n'existe pas jusqu'à présent de tarif spécifique à cette demande.

Il est donc nécessaire de fixer un tarif comprenant l'accès à la piscine, avec le personnel assurant l'enseignement et la surveillance durant la séance.

Vu les avis émis par les commissions n° 1 et 5,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour chaque classe extérieure et pour chaque séance un tarif unique de **70,00 euros**.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus, par :

☞ 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe),

☞ 7 « abstentions » (Groupe « Dieppe Ensemble »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



DELIBERATION N°44

Personnel communal – Tableau des effectifs des emplois permanents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...



M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que :

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission n° 1,

Il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la ville de Dieppe comme suit :



**PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE ET STAGIAIRE
AU 01 / 09 / 2008**

| GRADE OU EMPLOIS | CATEGORIES | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | dont TNC |
|--|-------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Directeur général (1) | A | 1 | 1 | |
| Directeur général adjoint (1) | A | 4 | 4 | |
| <u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u> | | | | |
| Administrateur | A | 1 | 0 | |
| Directeur | A | 10 | 8 | |
| Attaché principal | A | 2 | 0 | |
| Attaché | A | 14 | 10 | |
| Rédacteur en chef | B | 4 | 3 | |
| Rédacteur Principal | B | 8 | 5 | |
| Rédacteur | B | 12 | 8 | |
| Adjoint administratif principal de 1 ^è Classe | C | 17 | 12 | |
| Adjoint administratif principal de 2 ^è classe | C | 25 | 22 | |
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | C | 43 | 36 | |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | C | 87 | 72 | 7 |
| <u>TOTAL (1)</u> | | 223 | 176 | 7 |

(1) pris en compte au titre des grades



| GRADE OU EMPLOIS | CATEGORIES | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | dont TNC |
|--|-------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Directeur général des services techniques (1) | A | 1 | 1 | |
| <u>SECTEUR TECHNIQUE</u> | | | | |
| Ingénieur en chef de classe normale | A | 2 | 2 | |
| Ingénieur principal | A | 2 | 1 | |
| Ingénieur | A | 7 | 4 | |
| Technicien supérieur en chef | B | 4 | 3 | |
| Technicien supérieur principal | B | 2 | 0 | |
| Technicien supérieur | B | 7 | 3 | |
| Contrôleur de travaux en chef | B | 4 | 3 | |
| Contrôleur de travaux | B | 8 | 7 | |
| Agent de maîtrise principal | C | 15 | 11 | |
| Agent de maîtrise | C | 29 | 26 | |
| Adjoint technique principal de 1 ^è classe | C | 22 | 15 | |
| Adjoint technique principal de 2 ^è classe | C | 42 | 32 | |
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | C | 49 | 30 | |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | C | 310 | 300 | 5 |
| <u>TOTAL (2)</u> | | 503 | 437 | 5 |

(1) pris en compte au titre du grade



| GRADE OU EMPLOIS | CATEGORIES | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | Dont TNC |
|--|-------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| <u>SECTEUR SOCIAL</u> | | | | |
| Assistant socio-éducatif principal | B | 3 | 3 | |
| Assistant socio-éducatif | B | 4 | 2 | |
| Educateur Principal de Jeunes enfants | B | 1 | 0 | |
| Educateur de jeunes enfants | B | 5 | 5 | |
| Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles | C | 32 | 8 | |
| Agent spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles | C | 25 | 24 | |
| <u>TOTAL (3)</u> | | 70 | 42 | 0 |

| GRADE OU EMPLOIS | CATEGORIES | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | dont TNC |
|---|-------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| <u>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</u> | | | | |
| Puéricultrice cadre supérieur de santé | A | 1 | 0 | |
| Rééducateur de classe normale | B | 1 | 1 | |
| Infirmière de classe normale | B | 2 | 1 | |
| Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe | C | 4 | 0 | |
| Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe | C | 8 | 5 | |
| Auxiliaire de puériculture de 1ère classe | C | 17 | 7 | |
| Auxiliaire de puériculture * | C | 9 | 9 | |
| <u>TOTAL (4)</u> | | 42 | 23 | 0 |

* grade en voie d'extinction



| GRADE OU EMPLOIS | CATEGORIES | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | dont TNC |
|---|-------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| <u>SECTEUR SPORTIF</u> | | | | |
| Conseiller des Activités Physiques et sportives | A | 2 | 2 | |
| Educateur des activités physiques et sportives hors-classe | B | 2 | 2 | |
| Educateur des activités physiques et sportives de 1ère classe | B | 4 | 2 | |
| Educateur des activités physiques et sportives de 2ème classe | B | 6 | 4 | |
| <u>TOTAL (5)</u> | | 14 | 10 | 0 |

| GRADE OU EMPLOIS | CATEGORIES | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | dont TNC |
|----------------------------------|-------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| <u>ANIMATION</u> | | | | |
| Animateur | B | 2 | 2 | |
| Adjoint d'animation de 2è classe | C | 8 | 4 | 1 |
| <u>TOTAL (6)</u> | | 10 | 6 | 1 |



| GRADE OU EMPLOIS | CATEGORIES | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | dont TNC |
|--|-------------------|------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| <u>SECTEUR CULTUREL</u> | | | | |
| Professeur d'enseignement artistique de classe normale | A | 3 | 3 détachés auprès du SYDEMPAD | |
| Conservateur en chef du patrimoine | A | 1 | 1 | |
| Conservateur en chef de bibliothèques | A | 1 | 1 | |
| Bibliothécaire | A | 3 | 2 | |
| Assistant qualifié de conservation de 1ère classe du patrimoine et des bibliothèques | B | 1 | 1 | |
| Assistant qualifié de conservation de 2ème classe du patrimoine et des bibliothèques | B | 1 | 2 | |
| Assistant de conservation hors classe du patrimoine et des bibliothèques | B | 1 | 0 | |
| Assistant de conservation de du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe | B | 1 | 0 | |
| Assistant de conservation de du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe | B | 3 | 3 | |
| Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe | C | 3 | 2 | |
| Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe | C | 5 | 4 | |
| Adjoint du patrimoine de 1ère classe | C | 4 | 4 | |
| Adjoint du patrimoine de 2ème classe | C | 21 | 17 | 1 |
| <u>TOTAL (7)</u> | | 48 | 40 | 1 |



| GRADE OU EMPLOIS | CATEGORIES | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | dont TNC |
|---------------------------------|-------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| <u>POLICE MUNICIPALE</u> | | | | |
| Chef de police municipale | C | 1 | 0 | |
| Brigadier chef principal | C | 1 | 0 | |
| Brigadier et brigadier chef | C | 7 | 6 | |
| Gardien | C | 1 | 0 | |
| <u>TOTAL (8)</u> | | 10 | 6 | |

| GRADE OU EMPLOIS | CATEGORIES | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | dont TNC |
|--|-------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| <u>EMPLOIS NON CITES</u> Art. L 412-2 Code Comm. | | | | |
| Chargé de mission « conseiller technique en activités sportives » | A | 1 | 1 | |
| <u>TOTAL (9)</u> | | 1 | 1 | |
| <u>TOTAL GENERAL (10) =</u> <u>(1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)+(8)</u> <u>+ (9)</u> | | 921 | 741 | 14 |



**PERSONNEL NON TITULAIRE
PERSONNEL CONTRACTUEL AU 01/09/2008**

| EMPLOIS POURVUS | CATEGORIES | CONTRAT ARTICLE | INDICE BRUT | POSTES POURVUS |
|--|-------------------|----------------------------|--------------------|---------------------------|
| Collaborateur de cabinet | A | 110 | 759 | 1 |
| Collaborateur de cabinet | A | 110 | 1015 | 1 |
| Directeur de la communication et de la citoyenneté | A | 3-3/4 | 985 | 1 |
| Chargé de la communication et des relations publiques | A | 3-3/4 | 379 | 1 |
| Chargé de mission auprès du responsable de la communication | A | 3-3/4 | 379 | 1 |
| Chargé de mission – responsable de la communication | A | 3-3/4 | 379 | 1 |
| Chargé de mission pour l'animation urbaine | B | 3-3/4 | 612 | 1 |
| <u>TOTAL (11)</u> | | | | 7 |

**PERSONNEL NON TITULAIRE
AU 01/09/2008**

**Reprise du personnel associatif I.F.A.C
Emplois pourvus en application du Code du Travail de l'Article L.1224-3**

| EMPLOIS POURVUS | CATEGORIES | INDICE BRUT | POSTES POURVUS | dont TNC |
|---|-------------------|--------------------|---------------------------|-----------------|
| Adjoint d'Animation 2 ^e classe | C | 281 | 6 | 6 |
| <u>TOTAL (12)</u> | | | 6 | 6 |



**PERSONNEL NON TITULAIRE
AU 01/09/2008**

| EMPLOIS POURVUS | CATEGORIES | SECTEURS | INDICE BRUT | POSTES POURVUS |
|--|------------|----------|-------------|----------------|
| Attachés | A | ADM | 703 | 1 |
| Attaché | A | ADM | 379 | 1 |
| Psychologue CLN | A | S | 379 | 1 |
| Technicien supérieur | B | TECH | 322 | 1 |
| Adjoint administratif 2è classe | C | ADM | 281 | 4 |
| Adjoint technique 2ème classe | C | TECH | 281 | 14 |
| Auxiliaire de puériculture | C | S | 281 | 2 |
| Adjoint du Patrimoine 2è classe | C | CULT | 281 | 2 |
| Educateur des activités physiques et sportives de 2è cl. | B | SP | 298 | 2 |
| <u>TOTAL (13)</u> | | | | 28 |

| | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS |
|---|-----------------------|-------------------|
| <u>TOTAL GENERAL : (10)+(11)+(12)+(13)</u> | 962 | 782 |

Les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE** le **tableau des effectifs tel que détaillé ci-dessus par :**

☞ 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe)

Le groupe « Dieppe Ensemble » ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|---|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. |
|---|



DELIBERATION N°45

| |
|--|
| <p align="center">Mission de conseil et d'assistance juridique statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine Maritime - Adhésion</p> |
|--|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...



M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que le service juridique et documentation du centre de gestion propose aux collectivités non affiliées une mission de conseil et d'assistance juridique statutaire sur les problématiques relatives à la gestion de leur personnel.

Il apporte son expertise et assure quotidiennement une mission de conseil et d'assistance juridique statutaire destinée à apporter une information fiable et précise.

Cette mission concerne l'ensemble des questions relatives à l'application du statut et à la gestion des ressources humaines ainsi qu'au statut de l'Elu territorial. Elle consiste en un appui technique, n'ayant pas pour effet d'amoinrir le pouvoir décisionnel de l'autorité territoriale. Elle apporte un conseil et une assistance destinés à éclairer la collectivité qui reste seule compétente pour agir et décider des mesures à mettre en oeuvre.

Le coût de cette mission est forfaitaire et fixé, annuellement, par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Pour l'année 2008, il est de 2 250 €

Dans ce cadre, en application de l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de conseil et d'assistance juridique statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, conclue pour une période de quatre ans, avec effet au 1er octobre 2008.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus, par :

☞ 31 voix « pour » (Groupe des élus Communistes et Républicains, groupe « Dieppe A-Venir », groupe des élus « Verts » de Dieppe),

☞ 7 voix « contre » (Groupe « Dieppe Ensemble »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



DELIBERATION N°46

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel aux Commissions Administratives Paritaires, Comité Technique Paritaire et Comité d'Hygiène et de Sécurité</p> |
|---|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...



M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que par arrêté de la Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 4 mars 2008, la date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires, Comité Technique Paritaire et Comité d'Hygiène et Sécurité des collectivités territoriales et de leurs établissements publics est fixée au jeudi 6 novembre 2008 pour le premier tour de scrutin et au jeudi 11 décembre 2008 pour le second tour.

Les listes des candidats doivent être déposées au plus tard le jeudi 25 septembre 2008 pour le premier tour de scrutin et le jeudi 13 novembre 2008 pour le second tour.

Ces dispositions s'appliquent aux organismes paritaires institués pour les personnels des collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en prenant en compte l'état des effectifs au 1er juillet 2008,

Vu

- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifié par le décret n° 2008-506 du 29 mai 2008,
- Le décret n° 95-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements, modifié par le décret n° 2008-506 du 29 mai 2008,
- Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2005-1159 du 13 septembre 2005,
- Le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Considérant que les organisations syndicales ont été consultées,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la composition des organismes paritaires comme suit :

1 - Commissions Administratives Paritaires

La composition des Commissions Administratives Paritaires reste identique, au regard des règles ci-après :

| Effectifs des fonctionnaires relevant de la CAP | Nombre de représentants titulaires du personnel | Nombre de représentants Groupe de base + groupe supérieur |
|---|---|---|
| Moins de 40 | 3 | 2 (GB) + 1 (GS) |
| 40 à 249 | 4 | 3 (GB) + 1 (GS) |
| 250 à 499 | 5 | 3 (GB) + 2 (GS) |
| 500 à 749 | 6 | 4 (GB) + 2 (GS) |
| 750 à 999 | 7 | 5 (GB) + 2 (GS) |
| 1 000 et plus | 8 | 5 (GB) + 3 (GS) |

- Catégorie A : 3 représentants titulaires
- Catégorie B : 4 représentants titulaires
- Catégorie C : 6 représentants titulaires

2 – Comité Technique Paritaire

Après consultation des organisations syndicales et au regard des règles ci-après

| Effectif des agents relevant du CTP | Nombre de représentants titulaires du personnel |
|-------------------------------------|---|
| Moins de 350 | 3 à 5 |
| 350 à 999 | 4 à 6 |
| 1 000 à 1 999 | 5 à 8 |
| 2 000 et plus | 7 à 15 |

Il est proposé de laisser fixé à l'identique le nombre de représentants titulaires du personnel, soit 6 titulaires.

En outre, il est décidé de confirmer les décisions prises par délibérations concordantes du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe et du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale prises en 1995 et relatives à la création d'un Comité Technique Paritaire compétent à l'égard de la Ville de Dieppe, du CCAS et du CCAS de Neuville-lès-Dieppe.



3 - Comité d'Hygiène et Sécurité

L'article 30 du décret du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale prévoit que l'organe délibérant fixe le nombre de représentants titulaires du personnel dans la limite de trois au minimum et dix au maximum.

Dans ce cadre et au regard de la composition du Comité Technique Paritaire, il est proposé de fixer à six le nombre de représentants titulaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



DELIBERATION N°47

Accueil d'élèves en contrats d'apprentissage dans les services municipaux de la Ville de Dieppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...



M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que longtemps associé aux métiers traditionnels de l'artisanat, du commerce, du bâtiment ou des travaux publics, l'apprentissage permet désormais de préparer à une diversité de métiers et notamment ceux du social et des services qui représentent un défi en terme de recrutements dans les années à venir et qui font de l'apprentissage une réponse concrète à de nombreux enjeux des collectivités territoriales.

L'apprentissage offre en effet de réels intérêts, il a des incidences sur l'emploi, la formation, la gestion des compétences internes et leur valorisation, l'évolution des métiers, l'image de la collectivité... Il est ainsi un moyen supplémentaire de mieux faire connaître les divers métiers et spécialités de la fonction publique territoriale, souvent méconnus par les jeunes.

L'apprentissage contribue, en les valorisant, à la gestion des compétences internes. Il permet d'intégrer de nouvelles compétences et savoirs apportés par l'apprenti qui, en retour, bénéficie d'une mise en situation professionnelle ainsi que de l'expérience et des compétences du maître d'apprentissage.

La fonction de maître d'apprentissage permet par ailleurs à l'agent qui l'exerce d'acquérir des compétences pédagogiques, de s'interroger sur sa propre formation, sur sa pratique professionnelle et ses savoirs, sur l'évolution des nouvelles technologies et de faire connaître (et reconnaître) ses compétences professionnelles.

Au regard de ces éléments, conformément à la législation en vigueur et considérant que le Comité Technique Paritaire sera consulté pour donner un avis sur les conditions d'accueil des apprentis, il est envisagé que la Collectivité s'inscrive dans la dynamique du dispositif d'apprentissage.

Vu

- Le Code du Travail et notamment les articles L. 115-1, L. 116-1 et L. 117-1 et suivants (obligations), L.118-7 et D. 117,
- La loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
- La loi n°97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes,
- La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- La loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne,
- La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,



- Le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle,
- Le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
- Le décret n°96-208 du 12 mars 1996 portant bonification indiciaire des maîtres d'apprentissage,
- Le décret n°96-888 du 5 octobre 1998 pris en application de la loi n°97-940 du 16 octobre 1997 relatif aux conventions entre personnes morales de droit public employeurs d'apprentis et autres personnes morales de droit public ou entreprise ayant pour objet la formation pratique de l'apprenti,
- Le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,
- Le décret n°2006-920 du 26 juillet 2006 relatif à l'enregistrement des contrats d'apprentissage,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

1. Inscrire la collectivité dans le dispositif d'apprentissage,
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'apprentissage correspondants,
3. Inscrire et imputer au budget de la commune les dépenses afférentes à ces rémunérations, chapitre 012 et à ces formations, chapitre 011.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**



DELIBERATION N°48

Admissions en non valeur – Proposition de huis clos

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...



Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



DELIBERATION N°49

Admissions en non valeur – Budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 septembre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°9), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël (jusqu'à la question n° 3), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n° 32), M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n° 10), M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°33).

Pouvoirs ont été donnés par M. TAVERNIER Eric à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°10) à M. BEGOS Yves, M. PAJOT Mickaël (à partir de la question n° 4) à M. JUMEL Sébastien, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 33) à M. BAZIN Jean.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...



Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que considérant l'avis de la commission n° 1, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables figurant sur les états présentés par Monsieur le Trésorier Principal. Il s'agit :

- de créanciers dont la procédure pour insuffisance d'actifs a été prononcée le 21 septembre 2004, concernant des titres émis en 1997 pour un montant de 44 202,09 €
- de redevables dont l'autorisation de poursuite a été refusée (dettes inférieures à 30 €, débiteurs sans emploi ou percevant le RMI, etc ...) pour un montant de 5 513, 42 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**